**ANNEXE : FORMULAIRE DE DEMANDE D’INEAT EN MOSELLE – RENTREE 2023**

**La demande d’INEAT est à envoyer avant le 26 mai 2023 :**

- par voie postale à DSDEN de la Moselle **–** DE2 -1 rue Wilson – BP 31044**,** 57036 METZ CEDEX 1

- ou par courriel à [mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr](mailto:mouvement-moselle@ac-nancy-metz.fr)

**Identité de l’enseignant** :

NOM :

Prénom :

NUMEN :

Date de naissance :  Lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Email : @

**Situation familiale** :

Célibataire  Veuf(ve)

Pacsé(e) - Date du PACS :   Divorcé(e)

Marié(e) - Date du mariage :   Concubinage

Enfant(s) à charge (de moins de 18 ans) au 01/09/2022 :  OUI - nombre :

NON

**Situation administrative** :

Département d’affectation en 2022-2023 :

Grade :  Instituteur

Professeur des écoles de

Ancienneté générale des services au 31/08/2023 :  années  mois  jours

Position administrative au 01/09/2023 :  Activité en PACD/PALD

Disponibilité

Détachement

Congé parental

Autre (CLM, CLD…) :

**Avez-vous participé au mouvement interdépartemental 2023 ?**

NON  OUI, barème pour la Moselle :  points

Nombre de demandes d’INEAT pour la Moselle (celle-ci incluse) :

Date de la 1ère demande :

**Motif de la demande d’INEAT** :

**Rapprochement de conjoints**

Si vous êtes marié(e) > copie du livret de famille pour les agents mariés au 01/09/2022 au plus tard ;

Si vous êtes pacsé(e) > justificatif administratif établissement l’engagement dans les liens d’un PACS au 01/09/2022 au plus tard et extrait d’acte de naissance portant identité du partenaire et le lieu d’enregistrement du PACS ;

Si vous n’êtes ni marié(e), ni pacsé(e) mais que vous avez un enfant à charge âgé de moins de 18 ans, né et reconnu au plus tard le 01/01/2023, ou un enfant à naître reconnu par anticipation au plus tard le 01/01/2023 > copie du livret de famille et/ou extrait d’acte de naissance de l’enfant à charge ou certificat de grossesse et attestation de reconnaissance anticipée établis le 01/01/2023 au plus tard pour un enfant à naître ;

Dans tous les cas, justificatifs liés à l’activité du conjoint > attestation de résidence professionnelle et de l’activité professionnelle principale du conjoint (contrat de travail accompagné des bulletins de salaire) ou attestation d’exercice pour les personnels de l’Education nationale ou attestation d’inscription à Pôle Emploi et attestation de la dernière activité professionnelle en cas de chômage.

**Rapprochement du détenteur de l’autorité parentale conjointe**

Copie du livret de famille ou de l’extrait d’acte de naissance de l’enfant de moins de 18 ans à charge ;

Décision de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d’exercice du droit de visite ou d’organisation de l’hébergement ;

Pièce justificative concernant le département sollicité (attestation liée à l’activité professionnelle de l’autre détenteur de l’autorité parentale conjointe ou certificat de scolarité de l’enfant et toute pièce pouvant justifier de l’adresse de l’autre détenteur de l’autorité parentale conjointe).

**En situation de handicap**

Justificatif attestant que l’agent entre dans le champ du bénéfice de l’obligation d’emploi (BOE) ;

Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée (agent, conjoint ou enfant) accompagnés de l’avis du médecin de prévention ;

Pour un enfant non reconnu handicapé et se trouvant dans une situation médicale grave : toutes pièces justificatives attestant de la maladie :

**Départements sollicités lors du mouvement complémentaire selon le rang du vœu (y compris la Moselle)** :

1  4

2  5

3  6

**Quotité de temps de travail envisagée pour 2023/2024** :

Demande de temps partiel de droit  Quotité demandée : **%**

Demande de temps partiel sur autorisation  Quotité demandée : **%**

Demande de reprise à temps complet

Fait à , le

Signature :

